

COMMUNE DE KRUTH
HAUT-RHIN



**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du lundi 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Kruth s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Florent ARNOLD, Maire, après convocation légale du dix-sept octobre deux mil vingt-deux.

**Nombre des membres
du Conseil municipal**

**élus :
15**

**Conseillers en fonction :
15**

**Conseillers présents :
14**

**Conseillers absents :
1**

**Présents : 14
Pouvoir : 0
Votants : 14**

Quorum : atteint

Présents : M. Florent ARNOLD, Maire, Mme Michèle GRUNENWALD, Mme Aline JAEGGY, M. Rodolphe TROMBINI, Adjoint, M. Sébastien PEVERELLI, M. Thierry GRUNENWALD, M. Serge SIFFERLEN, M. Christophe THEILLER, M. Guillaume FEDER, Mme Florence GEWISS, Mme Julie HALLER, Mme Aïcha AUBRY, Mme Mireille BLUNTZER, Mme Karine JUNG, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Christian SCHAGENE, conseiller municipal.

Arrivé en cours de séance : /

Secrétaire de séance : M. Serge SIFFERLEN

Ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
3. Fixation des tarifs et loyers pour 2023
4. Rapports d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Vallée de St-Amarin
5. Décision modificative budget principal
6. Travaux : Parking du Schweisel - Concession de source - Réservoir d'eau au refuge du Hus - Divers
7. Achats et ventes de terrains
8. Renouvellement gardes-chasses lot n° 1
9. Communications

M. le Maire Florent ARNOLD, ouvre la séance à 20h00.

I - DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE**, M. Serge SIFFERLEN, conseiller municipal comme secrétaire de séance qui est assisté de Mme Sabine GARDNER, secrétaire générale.

II – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal concernant la séance du mardi 27 septembre 2022 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE et ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022.

M. le Maire et le secrétaire de séance signent le procès-verbal des délibérations. Il sera affiché sous huit jours et publié sur le site internet de la commune de Kruth.

III – FIXATION DES TARIFS ET LOYERS POUR 2023

M. le Maire présente le tableau qui récapitule les tarifs et loyers actuels. Il explique les propositions pour 2023.

OBJET	Tarifs 2022 Pour mémoire	Tarifs 2023 Approuvés
LOYERS MENSUELS *		
M. et Mme SITCHEVOY (logement caserne + garage)	529.41 €* 534.00 €* 557.84 €* 427.92 €* 31.06 €* 529.41 €* 534.00 €* 557.84 €* 427.92 €* 31.06 €*	* Selon l'indice de référence des loyers
Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein – Loyers		
Loyer/an	1 200 €	1 300 €
Photocopies/an	250 €	250 €
ESSARTS ANNUELS		
0 à 15 ares	10 €	10 €
16 ares à 1 ha	0.25 €/are suppl.	0.25 €/are suppl.
Plus de 1 ha	4 €/ha	4 €/ha
PHOTOCOPIES		
Noir & blanc A4	0.10 €	0.10 €
A4 R.V.	0.20 €	0.20 €
A3	0.20 €	0.20 €
A3 R.V.	0.40 €	0.40 €
Couleur A4	0.30 €	0.30 €
A4 R.V.	0.60 €	0.60 €
A3	0.60 €	0.60 €
A3 R.V.	1.20 €	1.20 €
Les règles pour les écoles et les associations restent les mêmes : copies gratuites pour les N & B, avec le papier fourni. Les tarifs ci-dessus seront appliqués pour les copies couleur (et les copies N & B si le papier n'est pas fourni).		
FAX la feuille	1 €	1 €
BOIS D'AFFOUAGE la corde *(Délibération du 27-09-2022)	190 €	200 €* 15 €
CARTE DE BOIS	15 €	15 €
1 M³ DE BOIS TTC (hêtre)		47 €
1 M³ DE BOIS TTC (frêne, érable, chêne)		45 €
DROITS DE PLACE - Stationnement commerçant ambulant	10 €	10 €
CONCESSION DE SOURCE	55 €	55 €
DROIT DE PASSAGE	55 €	55 €
COLOMBARIUM, CAVE URNE et JARDIN DU SOUVENIR		
Columbarium : 1 case pour 15 ans	350 €	350 €
Columbarium : 1 case pour 30 ans	700 €	700 €
Jardin du souvenir	30 €	30 €
Cave urne pour 15 ans	350 €	350 €
Cave urne pour 30 ans	700 €	700 €
CHASSE		
Herrenberg	1 872 €	1 872 €
Lot n°1	21 250 €	21 250 €
Lot n°2	39 468 €	39 468 €
PECHE	1 100 €	1 100 €

SALLE SAINT WENDELIN		2022	2023
Personnes et associations extérieures	Fête de famille ou manifestation d'une association avec repas <i>(hors gaz et électricité)</i>	400 €	700 €
	Apéritif <i>(hors gaz et électricité)</i>	300 €	500 €
	Manifestation sans utilisation de la cuisine <i>(hors gaz et électricité)</i>	200 €	200 €
	Exposition (week-end) uniquement si entrée payante <i>(hors gaz et électricité)</i>	135 €	135 €
	Activité sportive ou répétition pour spectacle si demande <i>(tarif horaire forfaitaire)</i>	4 €	4 €
Personnes et associations kruthoises	Fête de famille ou manifestation d'une association avec repas <i>(hors gaz et électricité)</i>	180 €	180 €
	Apéritif <i>(hors gaz et électricité)</i>	120 €	120 €
	Manifestation sans utilisation de la cuisine <i>(hors gaz et électricité)</i>	100 €	100 €
	Exposition (week-end) uniquement si entrée payante <i>(hors gaz et électricité)</i>	135 €	135 €
	Activité sportive ou répétition pour spectacle <i>(tarif horaire forfaitaire)</i>	4 €	4 €

Les tarifs de location de la salle St Wendelin ne concernent que le loyer de la salle. Les fluides, gaz et électricité, seront facturés en plus selon le coût de ces énergies à partir de la remise des clés et jusqu'à la restitution de celles-ci. L'eau n'est pas facturée. Les fluides (gaz et électricité) sont compris dans les tarifs horaires forfaitaires.

Si la salle n'est pas restituée propre, c'est-à-dire dans le même état que lors de la remise des clés, un forfait « ménage » de 200 € sera appliqué. Ce sera précisé dans le contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** ces tarifs et loyers pour 2023.

IV – RAPPORTS D'ACTIVITES 2021 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST-AMARIN

Les rapports des activités 2021 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin ont été examinés par les élus. Ils concernent le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement.

M. le Maire fait un point sur les chantiers qui ont eu lieu ou qui sont en cours : réfection de l'étanchéité des tuyaux d'assainissement, rénovation des captages de Kruth et remise en état d'un réservoir, recherche constante de fuites d'eau potable.

V – DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire explique que les amendes de police arrivent sur un compte en section d'investissement. Afin de les virer au résultat de l'exercice, il propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	13935/040 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	387,00 €
	Recettes	021 – Virement de la section de fonctionnement	387,00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	023 – Virement à la section d'investissement	387,00 €
	Recettes	777/042 – Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	387,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus pour le budget principal 2022.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à effectuer les écritures budgétaires nécessaires.

VI – TRAVAUX

- Parking du col du HERRENBERG à proximité du SCHWEISEL

M. le Maire refait l'historique de ce dossier qui avait déjà été évoqué lors de la séance du Conseil municipal du 27 septembre dernier.

La commission « Environnement et travaux » s'est rendue sur place le samedi 15 octobre 2022 avec M. Franck BEZANNIER du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Le principal problème de ce parking, c'est qu'il est en pente, sans évacuation d'eau. Dès lors qu'il pleut, il est raviné, les matières fines coulent avec l'eau et les cailloux ressortent ou vont sur la route des Crêtes située en contre-bas, causant ainsi un problème de sécurité pour la circulation.

Ce parking avait été refait en 2017 par le PNRBV en même temps que la pose d'un muret « Col du HERRENBERG ». A cette époque, le projet prévoyait la pose de rigoles d'évacuation d'eau.

M. le Maire propose d'écrire au Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour examiner la façon d'envisager les travaux et quelles aides seraient possibles. Une copie de ce courrier sera adressée à Mme Denise BUHL, Maire de METZERAL mais aussi Présidente de la Commission permanente du Massif.

Mme Karine JUNG, conseillère municipale travaillant au PNRBV, précise que le Parc pourrait prendre la maîtrise d'ouvrage pour l'étude qui permettra de chiffrer le montant des travaux. La commune pourrait demander une subvention au commissariat du Massif des Vosges. Elle précise que le parking est situé dans la zone Natura 2000 et que si les travaux se font, il faudra prévoir une étude d'incidence en amont. Le dossier est à présenter dans le schéma d'accueil de la route des Crêtes.

L'état actuel du parking ne permet plus aux voitures de tourisme d'y accéder. Le site est très fréquenté par les passionnés d'aéromodélisme. Une intervention de remise en état provisoire serait à réaliser, avant sa réfection complète.

b) Concession de source

Lors de la séance du 27 septembre 2022, ce problème avait déjà été évoqué. Mme Valérie VOELKEL a un chalet sur la route des Crêtes. Elle capte l'eau d'une source communale et a une concession avec la commune de Kruth. Elle paye tous les ans sa concession.

Par mail en date du 16 août 2022, elle explique que son voisin profite de sa source. Il estime qu'il a le droit d'utiliser l'eau du captage parce que c'est une source partagée et en particulier cet été où il a rempli une cuve d'eaux usées de 2 000 litres.

Mme VOELKEL avait contacté la mairie et M. Rodolphe TROMBINI, maire-adjoint, s'était rendu sur place.

Par mail du 20 septembre 2022, elle nous rappelle qu'elle a toujours des problèmes avec son voisin à propos de la source qui alimente sa maison. En effet, son voisin maintient qu'il y a droit. Il a fracturé le cadenas du puits et s'est servi. Mme VOELKEL a prévenu les gendarmes, mais ils ne se sont pas déplacés, estimant que c'est une affaire à régler en mairie.

La commission « Environnement et travaux » s'est rendue sur place le samedi 15 octobre, avec des éléments plus précis. En effet, depuis 2000, M. Thierry CLAD ne paye pas sa source et surtout, n'a pas signé de concession. Il n'a donc aucun droit, malgré ce qu'il affirme. De plus, en 2020, un bail lui avait été proposé, mais il a refusé.

Suite à la visite de la commission, le robinet qui dessert la résidence secondaire de M. CLAD a été fermé et un nouveau cadenas a été posé sur le couvercle. M. le Maire a préparé un courrier qu'il va adresser à M. Thierry CLAD en lui expliquant qu'il n'a aucun droit sur cette source.

c) Réservoir d'eau au refuge du Ski-Club Mulhouse du Hus

Le Ski-Club Mulhouse gère le refuge situé au Hus. Cette année, en raison de la sécheresse, le refuge a dû fermer par manque d'eau. Le Président du Ski-Club souhaite avoir l'accord de faire poser un réservoir supplémentaire d'une capacité de 15 m³. Actuellement, ils en ont une de 6 m³.

Mme Karine JUNG précise qu'il y aura une étude d'impact avant les travaux, puisque le secteur est en Natura 2000.

M. Serge SIFFERLEN explique que, apparemment, la ferme du Hus profite de la moitié de cette source d'eau. Il serait intéressant que les deux protagonistes se mettent en relation pour élaborer un projet commun.

M. le Maire a transmis cette demande à M. Noël SCHUELLER du service « urbanisme » de la Communauté de Communes de la Vallée de St-Amarin et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour conseiller le président du Ski-Club dans ses démarches et demandes à faire, pour réaliser ce projet.

Les élus sont conscients qu'il faut vraiment économiser l'eau, repenser notre façon de consommer, récupérer au maximum l'eau de pluie. Il est également urgent de réfléchir à l'accueil dans les refuges en période de sécheresse.

d) Divers

M. le Maire projette des photos de la bâche qui a été mise en place sur la route des Crêtes afin de stopper la progression de la Renouée du Japon. Il a aussi fait des recherches. Apparemment, la Renouée du Japon a des propriétés médicinales. Elle est utilisée en homéopathie et pourrait aider à soigner la maladie de Lyme.

VII – ACHATS ET VENTES DE TERRAINS

M. le Maire présente une demande de Florian et Céline SIFFERLEN demeurant 29B rue de la Croix à KRUTH. Par mail, reçu en mairie le 8 octobre 2022, ils souhaitent reprendre la location d'une partie d'une parcelle communale n° 5, section 23. Cette dernière est attenante à leur propriété située parcelle 73, section 21.

La partie de parcelle communale est déjà louée, malheureusement la locataire est décédée. A la demande de cette dernière, M. et Mme SIFFERLEN entretenaient déjà ce terrain, depuis environ 2 ans.

Le Conseil municipal :

- **NE PREND PAS DE DECISION.** Les héritiers seront contactés pour leur demander s'ils souhaitent continuer la location. Dans le cas contraire, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

VIII – RENOUELEMENT DE GARDES-CHASSES LOT N° 1

Par mail reçu en mairie le lundi 10 octobre 2022, Mme Annick DOUHAY, adjudicataire du lot de chasse communal n° 1, demande l'accord de la commune pour le renouvellement de la nomination, comme gardes-chasse de :

- Monsieur Sébastien NAEGELEN, 90 Grand'rue - 68820 KRUTH,
- Monsieur Serge DOUHAY, 135 Grand'rue - 68820 KRUTH.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au renouvellement de la nomination des deux gardes-chasse : M. Sébastien NAEGELEN et M. Serge DOUHAY.
- **AUTORISE** M. le Maire à transmettre cet avis à la Sous-Préfecture de THANN-GUEBWILLER. L'adjudicataire devra faire les démarches nécessaires auprès de l'administration pour l'obtention des agréments.

IX - COMMUNICATIONS

- Jour de la nuit :

M. le Maire projette des vidéos et des photos de cette soirée. Ce fut une belle réussite, une belle collaboration avec les communes de WILDENSTEIN et de ODEREN. La Musique Municipale de KRUTH a joué des airs doux et 2 conteuses et 1 harpiste ont enchanté les enfants et les grands.

Cette animation a réuni une centaine de personnes. Une collation a été servie à l'issue de celle-ci. A préciser dans le tract, l'an prochain : l'animation sera maintenue même en cas de mauvais temps. Peut-être que certaines personnes n'étaient pas sûres du maintien de la manifestation et ne sont pas venues.

Il faut rappeler que cette manifestation a pour but de sensibiliser à la pollution lumineuse. La question de l'extinction de l'éclairage public est posée.

A ce jour, les ampoules LED de l'éclairage public de la commune ne sont pas au maximum de leur capacité, mais à 90 %. Après 22h, elle est encore réduite de 30 %. L'économie réalisée depuis l'installation de ces ampoules est d'environ 8 000 € par an.

Mme Julie HALLER pose la question de cet hiver. Que se passera-t-il ? Avons-nous eu des consignes ?

M. le Maire répond que non, la commune n'a pas eu de consignes particulières. Il précise que les décorations de Noël sont déjà en LED et que là où il y aura les décorations sur les candélabres, ceux-ci seront éteints.

Les sapins du village ne seront pas pourvus de guirlandes électriques, le maximum est fait pour économiser.

Mme HALLER rappelle qu'on est tous acteurs à notre échelle.

- Travaux digue :

Les travaux ont repris sur la digue au lac de Kruth-Wildenstein. Il y a eu un accident lors de la descente d'une mini-pelle, le long de la paroi. Le câble a lâché et a précipité l'engin et son conducteur au pied du barrage. Heureusement, le conducteur n'a été que très légèrement blessé.

- Assurance :

Suite au sinistre dont la commune a été victime en janvier 2021 et grâce à l'intervention de l'avocat avec lequel la commune a signé une convention, l'indemnisation a enfin eu lieu. Nous avons reçu un chèque du montant du devis.

- Noël :

Mme Aline JAEGGY, maire-adjoint, présente la photo des chocolats qui seront offerts à Noël aux écoliers ainsi que lors de la fête des aînés qui aura lieu le 11 décembre prochain.

- Sénatrice Patricia SCHILLINGER :

La Sénatrice a souhaité rencontrer les élus lors d'un Conseil municipal. Elle sera présente à celui du 25 novembre 2022. Ce sera l'occasion de lui faire part des difficultés financières à venir et de lui demander où chercher des subventions.

- Signalisation dégradation :

Mme Mireille BLUNTZER signale que le SRO situé sur la place du 19 Mars est abimé à l'arrière et que les câbles sont accessibles.

**La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le :
Vendredi 25 novembre 2022 à 19 heures, en mairie**

Plus aucune question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance : M. Serge SIFFERLEN

M. le Maire : Florent ARNOLD